

en France, et d'acheter un bien près de moi." * De Vergor sut mettre à profit l'avis de son protecteur : M. de LA MARTINIÈRE, son prédécesseur dans le commandement à Beauséjour, avait acheté plusieurs milliers de cordes de bois pour l'usage de la garnison : ce bois était obtenu du premier vendeur pour sept ou huit francs la corde, et était revendu quinze francs au roi par le commandant comme commissaire. De Vergor, déjà initié par M. Bigot aux moyens de faire promptement fortune, suggéra, dans son rapport, que le bois acheté par la Martinière était pourri et ne pouvait être employé pour l'usage de la garnison. Il fut dressé un procès-verbal, et donné un certificat que le bois était pourri. Il n'en fallut pas davantage pour autoriser de Vergor à faire un nouvel achat de bois, qui lui procura un profit de cent pour cent.

Le gouvernement s'était obligé, comme on l'a vu plus haut, à fournir aux Acadiens émigrés de la péninsule, les marchandises et les provisions qui leur seraient nécessaires. Ces articles étaient ordinairement envoyés de Québec, pour être mis dans les magasins du roi ; mais les personnes qui étaient chargées de voir à ce que les Acadiens ne manquassent de rien de ce qui leur était nécessaire, s'emparaient de ces effets, et les revendaient à la couronne, à un énorme profit, lorsque ceux pour lesquels ils étaient destinés dans le principe, se plaignaient trop hautement de leur denuement. On employait pour cela le même expédient dont s'était servi M. de Vergor par rapport au bois de la Martinière : on prétendait que la farine était endommagée, que les viandes étaient gâtées, que les vins et les eaux de vie n'étaient que de l'eau ; on en dressait ou faisait dresser des Procès-verbaux, et l'on couvrait par-là une conduite qui aurait encore été inique et scandaleuse, quand même il y aurait eu quelque chose de vrai dans les prétentions que l'on mettait en avant pour en agir comme on faisait.

Il arriva de là que les Acadiens de Beauséjour se virent souvent contraints d'aller au fort Lawrence, pour y acheter les articles dont ils avaient besoin ; et, comme on peut se l'imaginer, c'étaient pour les officiers anglais des occasions de chercher, par leurs discours et leurs insinuations, à leur faire regretter de s'être soustraits, par l'émigration à la domination, de l'Angleterre. Les choses en vinrent au point que ces émigrés se repentirent en effet de leur première démarche, et présentèrent à de Vergor un

* Cette lettre, d'un extrait de laquelle nous donnons ici une traduction, est datée, suivant M. Smith, du 20 Août 1754. C'est une imitation de celle que Louis XIII, si inconvenablement surnommé *le Juste*, écrivit au maréchal de Marillac, exécuté ensuite, pour concussion dans la province dont il avait été gouverneur